



Cahier des charges

Ouvrier d'exploitation spécialisé ou ouvrière d'exploitation spécialisée – section « Voirie générale »

1. Données personnelles du titulaire

Nom :	Prénom :
-------	----------

2. Données sur la fonction

Titre : Ouvrier d'exploitation spécialisé ou ouvrière d'exploitation spécialisée – section « voirie générale »	Supérieur direct : - le Chef d'équipe de la section exploitation « voirie générale »
Collègue et remplaçant ou remplaçante : ---	
Taux occupation : 80 - 100%	Subordonnés directs ou subordonnées directes : ---

3. Profil requis

Formation de base :	CFC menuisier ou formation jugée équivalente
Formation complémentaire :	---
Formation complémentaire souhaitée :	---

4. Rôle principal

Exécuter de manière indépendante les travaux suivants : - Réalisation de travaux de menuiserie (fabrication, réparation et pose) liés aux infrastructures et bâtiments communaux ; - Maintenance, confection et réparation du mobilier urbain (bancs, tables, chalets, éléments décoratifs, etc.) ; - Mise en place, adaptation et démontage de structures bois lors de manifestations et événements communaux ; - Mise en place et démontage d'éléments nécessaires aux manifestations.
--

5. Compétences

Savoir-faire

- Expérience dans le métier de menuisier ou formation jugée équivalente.
- Maîtrise des machines de menuiserie et outils à main ;

Savoir-être

- Conscientieux ou consciencieuse dans l'exécution des tâches ;
- Capacité à s'adapter à tous travaux manuels ;
- Intérêt pour le travail en plein air ;
- Faire preuve d'initiative ;
- Bonnes capacités organisationnelles et gestion des priorités ;
- Capacité à travailler tant en équipe que de manière indépendante ;
- Respectueux ou respectueuse des normes de sécurité en vigueur ;

- Flexibilité et disponibilité.

Conditions

- Être en possession du permis de conduire pour voiture (catégorie B) ;
- Jouir d'une bonne santé et d'une bonne condition physique ;
- Connaître la géographie de la Commune.

6. Tâches et responsabilités

TÂCHES PRINCIPALES

Exécuter de manière indépendante les travaux de sa profession ;
 Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance ;
 Organiser les travaux et intervention en fonction des impératifs de saison ;
 Assumer la responsabilité du véhicule qui lui est confié ;
 Exécuter les travaux de déneigement selon les instructions reçues ;
 Etablir son rapport personnel de travail ;
 Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées.

7. Comportement

- En cas de situation extraordinaire ou durant des périodes annuelles définies à l'avance, faire preuve d'une grande disponibilité (travail de nuit / week-end / horaires irréguliers / service de piquet neige et manifestations) ;
- S'identifier à son employeur, son cahier des charges et la culture d'entreprise ;
- En fonction des situations, faire preuve de discrétion dans la diffusion des informations ;
- Apte à suivre d'éventuelles formations continues selon les besoins du secteur.

8. Rémunération

La rémunération mensuelle à 100 % est fixée entre B11 (CHF 4'748.-- x 13 mois) et B37 (CHF 6'223.-- x 13 mois) selon l'âge et l'expérience du candidat.

9. Date et signatures

Titre	Date	Signature
Présidente de Commune		
Secrétaire municipal		
Responsable RH		
Titulaire du poste		

Mise à jour le 27.05.2025